



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

CONSEIL

Rapport de la quatre-vingt-quatorzième session du Comité du Programme

Rome, 19 – 23 septembre 2005

Table des matières

	Pages
Questions soumises à l'attention du Conseil	iii
Introduction	1
Adoption de l'ordre du jour et du calendrier	1
Point 2: Programme de travail et budget 2006-07	1
<i>Réactions générales</i>	1
<i>Justification de la réforme et principes directeurs</i>	2
<i>Programmes et priorités</i>	3
<i>Structure de l'Organisation</i>	3
<i>Autres aspects</i>	4
<i>Conclusions</i>	4
Point 3. Évaluation indépendante de la décentralisation de la FAO – Autre réponse de la Direction	5
Point 4: Politiques et cadre opérationnel du Programme de coopération technique – Recommandations de la Direction générale	7

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

Point 5: Évaluation de la stratégie transorganisationnelle pour la diffusion des messages de la FAO	8
Point 6: Domaines prioritaires pour une action interdisciplinaire – Réalisations et enjeux	10
Point 7: Présentation et champ d'application du Rapport sur l'exécution du Programme (PIR)	11
Présentation et champ d'application du Rapport d'évaluation du Programme (PER)	11
Point 8. Questions susceptibles d'être examinées à la prochaine session	12
Point 9. Examen des méthodes de travail du Comité du Programme	12
Point 10. Questions diverses	12

Questions soumises à l'attention du Conseil

Questions soumises pour examen et/ou décision

	Paragraphe
Point 2: Programme de travail et budget 2006-07	4 – 31
Point 3: Évaluation indépendante de la décentralisation de la FAO – Autre réponse de la direction générale	32 - 40
Point 4: Politiques et cadre opérationnel du Programme de coopération technique – Recommandations de la direction générale	41 - 48

Questions soumises pour information

	Paragraphe
Point 5: Évaluation de la stratégie intersectorielle sur la diffusion des messages de la FAO	49 - 53
Point 6: Exécution des activités dans les domaines prioritaires pour une action interdisciplinaire – résultats et problèmes	54 - 57
Point 7: Présentation et champ d'application du Rapport sur l'exécution du Programme (PIR) et du Rapport d'évaluation du Programme (PER)	58 - 62
Point 8: Questions susceptibles d'être examinées à la prochaine session	63
Point 9: Examen des méthodes de travail du Comité du Programme	64
Point 10: Questions diverses	65

RAPPORT DE LA QUATRE-VINGT-QUATORZIÈME SESSION DU COMITÉ DU PROGRAMME

19 – 23 septembre 2005

Introduction

1. Le Comité soumet au Conseil le rapport de sa quatre-vingt-quatorzième session.
2. Les Membres ci-après étaient présents à cette session:

Président: S.E. E. Wermuth (Pays-Bas)
Vice-Président: S.E. M. Arvelo Caamaño (République dominicaine)
Membres: M. A.R. Ayazi (Afghanistan)
Mme M. Mohapi (Afrique du Sud)
Mme J. Barfield (Australie)
M. J. Melanson (Canada)
M. G. Nair (Inde)
M. F.B. Zenny (Jamaïque)
Mme W. Dikah (Liban)
M. J. Ramli (Malaisie)
M. G.G. Lombin (Nigéria)

Adoption de l'ordre du jour¹ et du calendrier²

3. L'ordre du jour et le calendrier de la session ont été approuvés.

Point 2: Programme de travail et budget 2006-07³

4. Compte tenu de l'accent mis par le Directeur général sur ses propositions de réforme, le Comité a axé ses débats sur le Supplément présentant ces propositions, tout en se référant également, le cas échéant, aux activités de fond revêtant un intérêt particulier, telles qu'elles sont décrites dans le document principal du PTB.

5. À l'invitation du Président, plusieurs Membres ont donné une indication de la position qu'ils pourraient prendre concernant le budget 2006-07, soit à titre individuel, soit au nom des groupes régionaux respectifs. Ces positions allaient de l'appui à divers scénarios de croissance (2,5 ou 9,25 pour cent) à l'appui à un scénario de croissance nominale zéro.

Réactions générales

6. Le Comité a reconnu la nécessité de renforcer le travail de la FAO en ce moment critique et s'est félicité de ce que le Directeur général ait pris, en temps opportun, l'initiative de présenter d'importantes propositions de réforme. Il a reconnu que même si certaines de ces propositions relevaient de l'autorité du Directeur général, l'ensemble des réformes avait le mérite de regrouper des mesures examinées ou envisagées sur un certain nombre de fronts, comme l'amélioration de l'assistance aux pays pour la mise en œuvre des OMD, l'intégration, au niveau du système des

¹ PC 94/1

² PC 94/INF/1

³ C 2005/3; C 2005/3 Sup. 1

Nations Unies, des actions menées dans les pays, la suite à donner à l'Évaluation de la décentralisation, la rationalisation des procédés administratifs, le renforcement de l'efficacité et l'amélioration de la gestion des ressources humaines.

7. Sous réserve des réactions et des décisions de la Conférence, le Comité a estimé que nombre des réformes proposées permettraient, apparemment, de jeter de bonnes bases pour redynamiser l'Organisation et la rendre plus réceptive. Il a souligné qu'il faudrait s'assurer que les changements mis en oeuvre en 2006-07 soient harmonisés avec d'autres exercices importants comme l'Évaluation externe indépendante et la révision du Cadre stratégique et du Plan à moyen terme 2008-13.

8. Le Comité a toutefois souligné le peu de temps disponible pour examiner avec soin et analyser pleinement l'ensemble des réformes proposées. Les Membres ont donc exprimé des vues préliminaires en attendant de pouvoir consulter leurs capitales. De plus, les informations fournies dans le Supplément à propos de la teneur des programmes n'étaient pas aussi détaillées que celles figurant dans le document principal du PTB, qui était également fondé sur les entités de programmes formulées dans le Plan à moyen terme 2006-11. Le Comité a donc reconnu la nécessité d'informations supplémentaires et d'un dialogue suivi pour faire mieux comprendre les réformes et assurer leur acceptation dans les capitales, ainsi que pour faciliter les débats du Conseil et de la Conférence à leur prochaine session.

9. Le Comité a également souligné que, mises à part les décisions que pourraient prendre les gouvernements, une considération importante qu'il ne faudrait pas négliger était la participation adéquate du personnel tant à la formulation qu'à l'application des réformes, afin de le rallier au processus.

Justification de la réforme et principes directeurs

10. Le Comité a souscrit dans l'ensemble à la justification de la réforme, sous réserve que soit ajoutée la dimension économique de la durabilité aux aspects environnementaux et sociaux et soulignée l'importance de la libéralisation des échanges. L'accent mis sur la réduction du rôle de l'État a semblé quelque peu excessif, dans la mesure où dans de nombreux pays l'État assumait des responsabilités essentielles dans l'application des cadres réglementaires complexes à l'appui de l'activité économique et du développement. La section relative à la mondialisation a également été jugée d'une tonalité trop négative.

11. Le Comité a noté que le Directeur général avait souligné que l'examen des réformes ne devrait pas être lié à un budget précis, ni en dépendre. Toutefois, il était clair que la mise en oeuvre des réformes serait influencée par le montant total des ressources qui seraient en fin de compte mises à la disposition de l'Organisation.

12. Le Comité s'est déclaré dans l'ensemble favorable aux principes directeurs sous-tendant les réformes. Toutefois, la façon dont ces principes avaient été effectivement appliqués dans les diverses facettes des réformes, telles que les nouvelles structures des programmes et de l'organisation, le traitement des priorités et l'allocation des ressources, n'apparaissait pas toujours très clairement.

13. Le Comité a mis en doute l'intérêt de mettre l'accent sur les alliances, ne voyant pas en quoi une organisation intergouvernementale pouvait avoir intérêt à mener des activités de promotion de ce type et à cette échelle, par rapport à d'autres agents de changement plus efficaces.

14. En ce qui concerne le renforcement des capacités, l'attention a été appelée sur la nécessité de l'envisager dans le contexte du renforcement des arrangements et des capacités institutionnels plutôt que sous l'angle de la formation traditionnelle.

Programmes et priorités

15. Le Comité a reconnu que la nouvelle structure des chapitres et les nouveaux titres de programmes indiquaient plus clairement les principaux axes d'intervention et priorités de la FAO. Toutefois, il a réaffirmé le rôle des entités de programme en tant qu'éléments constitutifs de base et a fait observer que tant qu'elles ne seraient pas pleinement développées, il serait difficile de se faire une idée précise des activités et entités prévues et donc de pleinement comprendre la nouvelle structure. Le Comité a noté l'intérêt potentiel de limiter le nombre de titres de programmes et a apprécié l'accent mis sur le travail interdisciplinaire. Il a estimé que des informations supplémentaires sur la teneur des programmes devraient permettre aux Membres de mieux évaluer les relations entre les structures anciennes et nouvelles.

16. Plusieurs Membres ont exprimé des doutes quant à la cohérence des programmes qu'il était proposé d'inclure dans les nouveaux Chapitres 3 et 4. Il a été jugé hautement souhaitable de modifier le titre de ce dernier chapitre (*Décentralisation, coopération avec les Nations Unies et exécution du programme*) afin qu'il indique plus clairement les buts poursuivis.

17. Le Comité s'est félicité des efforts faits pour fixer des priorités, dont témoignaient l'identification de nouveaux thèmes présentant un intérêt majeur, le déplacement des points de mire, les ajustements destinés à renforcer l'efficacité et l'efficience et la réduction ou la suppression de certaines activités. Il a souligné qu'il était difficile de comprendre quelles activités relevaient de ces catégories par rapport à la structure actuelle du programme. Il a souhaité que des informations supplémentaires éclairent les Membres quant au traitement effectif des priorités et aux déplacements d'accent implicites dans les réformes.

18. Les Membres ont posé plusieurs questions sur la teneur du Chapitre 2: *Systèmes alimentaires et agricoles durables*, qu'il faudrait prendre en compte pour affiner la proposition. Il s'agissait notamment de la localisation de la protection intégrée dans la structure du programme et de l'équilibrage des activités entre la pêche et l'aquaculture. Des inquiétudes ont été exprimées à propos notamment du regroupement proposé (interprété comme une réduction) des activités « traditionnelles » concernant la nutrition, telles que l'évaluation des besoins nutritionnels de l'être humain, l'évaluation alimentaire et nutritionnelle et l'éducation nutritionnelle du grand public, initiative qui semblait aller à l'encontre de l'accent mis sur la nutrition dans les OMD.

Structure de l'Organisation

19. En ce qui concerne la nouvelle structure proposée pour le siège, de nombreux Membres du Comité ont indiqué leurs préoccupations concernant:

- la justification de la création de deux départements supplémentaires par rapport aux huit départements actuels;
- le fait que plusieurs unités proposées semblaient être dotées de responsabilités principalement axées sur la coordination, alors qu'il semblerait plus opportun de préconiser des approches intégratives dans toute la structure, par exemple pour le renforcement des capacités et la gestion des connaissances;
- l'absence apparente de cohérence entre les activités regroupées au sein de certains départements;
- le placement des ravageurs des végétaux et des maladies animales dans la même division. À cet égard, des Membres ont insisté pour que la production animale et les maladies animales relèvent de la même division;
- le placement des questions de parité et d'équité dans le Département pour les alliances et les moyens de subsistance en milieu rural, plutôt que dans le Département du développement économique et social;
- le placement des agro-industries dans le Département des ressources naturelles, de la technologie et du développement durable et non pas dans le Département de l'agriculture, de la biosécurité, de la nutrition et de la protection des consommateurs, dans le cadre d'une approche axée sur la filière alimentaire;

- l'incertitude quant à l'efficacité et à l'efficience de la nouvelle structure sur le plan des produits et de l'impact.

20. En ce qui concerne la nouvelle structure des bureaux de terrain, les Membres se sont inquiétés du grand nombre de bureaux sous-régionaux et du risque connexe d'éparpillement de ressources financières et humaines déjà limitées. Ils ont demandé des précisions sur:

- la raison d'être des centres de liaison proposés pour la coopération avec les organisations régionales d'intégration économique et pour le plaidoyer dans les pays développés et les arrangements de partage des coûts y afférents;
- la répartition des rôles, des responsabilités et des obligations redditionnelles entre le siège et les autres niveaux de la structure décentralisée et entre les bureaux décentralisés eux-mêmes.

21. À propos de la surveillance et de l'évaluation, le Comité a noté avec satisfaction que les propositions de réforme accordaient une place plus importante à ces aspects que le document principal du Programme de travail et budget, notamment en ce qui concernait le rôle soutenu du Bureau du Programme, du budget et de l'évaluation et l'augmentation des ressources allouées à l'autoévaluation. En outre, une nouvelle unité de suivi et d'inspection avait été intégrée dans le nouveau Département des programmes tournés vers l'extérieur et il était prévu de renforcer les procédures de conception des projets, afin d'accorder une attention plus adéquate à leur viabilité et aux évaluations d'impact, qui seraient systématiquement effectuées au terme du projet.

22. Le Comité s'est félicité des mesures prévues pour rationaliser les procédures, réaliser des gains d'efficience et améliorer les résultats, telles que présentées à la Section III.c, tout en prenant acte des propositions novatrices formulées à cet égard dans le Programme de travail et budget.

Autres aspects

23. Le Comité a noté que l'accroissement des ressources hors personnel était censé donner aux directeurs une marge de manoeuvre plus grande pour s'acquitter de leurs tâches conformément aux principes fondés sur les résultats. Plusieurs Membres ont fait observer qu'il n'était pas toujours facile de trouver des ressources humaines hors personnel compétentes dans des délais très brefs.

24. Le Comité a pris note des idées mentionnées dans la section V concernant les possibilités de rationalisation des structures de gouvernance et de divers organes, tout en notant qu'il appartenait aussi à l'Évaluation externe indépendante et aux Membres eux-mêmes d'étudier les options en matière de gouvernance.

25. En ce qui concerne la section VI *Gestion du processus de réforme*, le Comité a noté que le Directeur général solliciterait des contributions volontaires pour couvrir les coûts de transition qui restaient encore à estimer. Les Membres ont demandé au Secrétariat de leur fournir des estimations de ces coûts.

26. Le Comité a été informé de la situation en ce qui concerne le questionnaire adressé aux États Membres sur le rôle de la FAO. Les réponses continuaient à arriver et le délai avait été prolongé jusqu'au 15 septembre 2005. Le Comité a été informé qu'une synthèse des résultats de cet exercice serait communiquée aux États Membres.

Conclusions

27. En conclusion, le Comité est convenu qu'il serait nécessaire de disposer d'informations supplémentaires, pour que l'ensemble des Membres puisse mieux saisir les implications des propositions de réforme, sur la base de l'hypothèse de croissance réelle de 2,5 pour cent utilisée dans le Supplément, afin de pouvoir établir un parallèle avec ce dernier et ce, avant les sessions à venir du Conseil et de la Conférence:

- conformément aux dispositions des Textes fondamentaux de la FAO, une synthèse des activités présentées dans les propositions de réforme dont la mise en œuvre est susceptible d'être du ressort du Directeur général et de celles devant être expressément approuvées par les organes directeurs;
- une estimation des coûts de transition ponctuels;
- l'établissement de correspondances entre les entités de programme (telles que présentées dans le PTB en fonction de la structure actuelle des programmes) et la nouvelle structure de programme proposée;
- une description plus précise du traitement des priorités, des domaines de fond ayant fait l'objet d'un recentrage, et des domaines dont l'importance a été réduite ou qui ont été supprimés (comme décrits aux paragraphes 47 à 52), principalement sous forme d'exposé;
- un récapitulatif du nombre indicatif de postes par unité dans la nouvelle structure de l'Organisation et des allocations provisoires de ressources concernant ces unités, accompagné d'une ventilation par région des dépenses prévues;
- des informations supplémentaires sur les modalités de gestion des domaines interdisciplinaires et des domaines transversaux;
- des explications supplémentaires sur les rôles respectifs du siège et des bureaux décentralisés et sur leurs liens.

28. Le Comité a noté qu'étant donné les dates prévues pour les sessions du Conseil et de la Conférence, ces informations devraient être communiquées aux Membres avant la mi-octobre 2005.

29. Au-delà de l'examen initial des réformes par le Comité du Programme et le Comité financier lors de leur session en cours et des précisions supplémentaires devant être présentées à brève échéance, le Comité a longuement débattu de la façon dont les Membres pourraient organiser les consultations nécessaires pour que les réformes soient largement approuvées et des modalités de la participation des organes directeurs aux décisions y afférentes.

30. En ce qui concerne la première question, le Comité a souligné que des réunions des groupes régionaux organisées avant les sessions du Conseil et de la Conférence pourraient être l'occasion de procéder à des concertations et à des échanges de vues sur la question. Un tel dialogue pourrait également aider les Membres à présenter leur point de vue et contribuer, de ce fait, à améliorer les débats entre membres lors de la Conférence.

31. En fonction des décisions qui seraient prises par la Conférence, le Comité a présumé qu'un processus adéquat serait mis en place pour l'exécution en 2006-07 du budget approuvé. Il a noté que la teneur et la mise au point des détails concernant les programmes et les effectifs dépendraient des ressources disponibles et a reconnu que la formulation de ces détails ferait partie intégrante du plan d'exécution qui serait élaboré par le Secrétariat.

Point 3. Évaluation indépendante de la décentralisation de la FAO – Autre réponse de la Direction⁴

32. Le Comité s'est déclaré satisfait de la réponse de la Direction générale et a estimé que le Secrétariat s'était conformé aux orientations générales et à la plupart des recommandations de l'évaluation.

33. Le Comité a pris note avec un intérêt particulier des trois piliers de la décentralisation tels qu'indiqués par le rapporteur de l'équipe chargée de l'évaluation, à savoir:

⁴ Doc. PC 94/3-FC 110/26

- i) compétences et performance du personnel;
- ii) cadres de priorités nationales bien conçus;
- iii) bonne gestion maintenant un équilibre approprié entre le siège et le terrain.

34. Le Comité a noté que certaines des recommandations de l'évaluation relevaient des compétences du Directeur général et étaient déjà en cours d'application. Il a noté, en outre, que plusieurs recommandations de l'évaluation avaient été intégrées dans les propositions de réforme du Directeur général présentées dans le Supplément au Programme de travail et budget, et que leur application dépendrait de l'approbation des propositions de réforme.

35. Le Comité a noté la recommandation du Secrétariat tendant à ce que les changements en matière de décentralisation soient appliqués de manière progressive et intégrée, en tant que composante indissociable des propositions de réforme du Directeur général. Il a été informé que la création de nouveaux bureaux sous-régionaux visait à rapprocher l'appui technique des pays qui en avaient besoin et que l'implantation de ces nouveaux bureaux serait décidée en fonction de divers facteurs tels que: l'emplacement du siège des organisations d'intégration économique régionale concernées; les facilités de transport; et l'emplacement des bureaux de la FAO existants.

36. Le Comité a réitéré son appui aux recommandations de l'évaluation et a souligné en particulier:

- a) que le principal objectif de la décentralisation était d'améliorer l'impact de la FAO au niveau des pays et en particulier d'aider les pays à atteindre leurs OMD;
- b) que les activités de la FAO devaient s'insérer dans le cadre des priorités nationales;
- c) que le personnel devait être sélectionné de manière transparente en fonction de ses compétences et bénéficier d'une formation en cours d'emploi, son travail faisant l'objet d'une gestion suivie et d'évaluations régulières;
- d) qu'il fallait recourir davantage à la délégation de pouvoirs, accompagnée d'une responsabilité personnelle stricte;
- e) qu'il fallait renforcer la mobilité du personnel au sein de la région dans le cadre de ses fonctions et faciliter ses contacts directs avec le siège;
- f) qu'il fallait, pour mettre en oeuvre une gestion saine, renoncer à une culture peu encline à prendre des risques en faveur de mesures de contrôle ex-post plutôt que ex-ante.

37. Le Comité a demandé des précisions supplémentaires sur les points suivants aux fins de l'examen des propositions de réforme:

- ratio personnel/ressources humaines hors personnel;
- répartition des rôles, des responsabilités et des obligations redditionnelles entre le siège et les autres niveaux de la structure décentralisée, ainsi qu'entre les bureaux décentralisés;
- rôle et responsabilités des bureaux et des représentants régionaux.

38. Le Comité s'est déclaré préoccupé par:

- la création proposée de nouveaux bureaux sous-régionaux, avec le risque d'éparpillement des ressources liées à cette proposition;
- l'augmentation éventuelle du nombre de représentants de la FAO;
- la justification d'un réaménagement des sous-régions de la FAO en fonction des zones géographiques couvertes par les organisations régionales d'intégration économique;
- la proposition tendant à ce que les représentants de la FAO apportent une contribution technique équivalant à 30 pour cent de leur temps aux équipes multidisciplinaires présentes dans les bureaux sous-régionaux;
- la proposition de réforme tendant à ce que les sous-directeurs généraux régionaux fassent rapport à un nouveau sous-directeur général chargé de la coordination au siège, par opposition à la recommandation de l'évaluation tendant à ce que les sous-directeurs généraux régionaux interagissent plus directement et régulièrement avec leurs homologues au siège.

39. Le Comité s'est tout particulièrement félicité de l'introduction progressive de cadres de priorités nationales à moyen terme et a souligné que ces cadres constituaient un instrument privilégié pour l'établissement des priorités de travail de la FAO, qui souhaitait aligner ses priorités sur les priorités nationales et les harmoniser avec les approches d'autres partenaires du développement, notamment celles énoncées dans les Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), ou dans les OMD. Le Comité a estimé que les cadres de priorités nationales à moyen terme devraient être formulés sans délai, pour un coût minimum et sans faire double emploi avec les documents de planification existants.

40. Le Comité a conclu ainsi son examen de la réponse de la Direction générale à l'évaluation indépendante de la décentralisation de la FAO, étant entendu que cet examen se poursuivrait dans le contexte des propositions de réforme du Directeur général présentées dans le Supplément au Programme de travail et budget. Le Comité a demandé à recevoir dans deux ans un rapport de situation sur la décentralisation dans le cadre des rapports établis par le Directeur général sur la mise en oeuvre de ses propositions de réforme.

Point 4: Politiques et cadre opérationnel du Programme de coopération technique – Recommandations de la Direction générale⁵

41. Le Comité a accueilli favorablement le document préparé en réponse à la demande d'éclaircissements formulée à sa quatre-vingt-treizième session et a indiqué qu'il appuyait généralement les recommandations qui y figuraient.

42. En ce qui concerne l'admissibilité des pays, le Comité a examiné les trois options pour l'accès à l'assistance technique au titre du PCT qui ont été présentées par le Secrétariat, sur la base à la fois des indications fournies par les organes directeurs à leurs récentes sessions et des résultats d'un examen des approches adoptées par 30 partenaires internationaux du développement, faisant ou non partie du système des Nations Unies. Les Membres sont convenus que l'universalité demeurerait un principe essentiel du Programme et ont donc appuyé la proposition tendant à ce que tous les Membres de la FAO aient accès à l'assistance du PCT. Conformément à l'orientation stratégique de la FAO sur l'objectif du Sommet mondial de l'alimentation (SMA) et les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), le Comité a recommandé qu'une attention particulière soit prêtée pour l'affectation des ressources du PCT, aux besoins des pays les plus défavorisés, notamment les pays les moins avancés (PMA), les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV). Le Comité a également recommandé que 15 pour cent des crédits du PCT soient affectés à des projets d'urgence, accessibles à tous les Membres. Étant donné que les fonds du PCT sont octroyés sous forme de dons, le Comité a indiqué que l'accès des pays en développement à revenu élevé et des pays développés à l'assistance technique de la FAO dans le cadre du dispositif du PCT ne devrait être possible que sur la base du remboursement intégral des coûts.

43. Le Comité a souscrit aux éléments du renforcement du PCT tels que proposés par le Secrétariat. Il est notamment convenu que l'orientation stratégique générale du Programme devrait être principalement axée sur l'objectif du SMA et sur les OMD, conformément au Cadre stratégique de l'Organisation et à son engagement en faveur du processus des OMD. Le Comité est en outre convenu que la fixation des priorités à l'échelle des pays pour l'utilisation des ressources du PCT devrait être pleinement intégrée dans les cadres nationaux de priorités à moyen terme établis par la FAO, à mesure qu'ils sont mis en place et que, dans un cas comme dans l'autre, les coûts de transaction devraient être modérés.

⁵ Doc. PC 94/4

44. Le Comité est convenu de la nécessité de déléguer davantage de responsabilités et de pouvoirs liés au PCT aux représentants de la FAO (et aux bureaux régionaux et sous-régionaux). À cet égard, il s'est félicité des propositions du Secrétariat tendant à ce que les représentants de la FAO disposent des pleins pouvoirs pour approuver des engagements au titre du Fonds du PCT à hauteur de 200 000 dollars EU par exercice biennal et par pays, dans un premier temps. Le Comité a souligné que le Secrétariat devrait, à l'avenir, continuer à décentraliser les responsabilités du PCT dans le cadre du processus en cours de décentralisation de la FAO.

45. Le Comité a approuvé la proposition du Secrétariat tendant à désengager progressivement les projets d'urgence de la fourniture d'intrants matériels au profit de l'assistance technique. Le Comité a également souscrit à la proposition du Secrétariat de mettre de côté quelque 15 pour cent des ressources du Programme pour les projets d'urgence du PCT, tout en soulignant le caractère indicatif de ce chiffre, le montant exact étant appelé à varier selon la demande totale d'aide d'urgence au titre du PCT sur l'ensemble de l'exercice biennal. Le Comité est convenu que le Secrétariat devrait étudier les possibilités de remboursement sélectif de l'aide d'urgence du PCT et de cofinancement. Il a également appuyé la proposition du Secrétariat tendant à ce que les demandes relatives à des projets régionaux puissent être présentées soit par des organismes régionaux établis (y compris les organes statutaires régionaux de la FAO), soit par des groupes de gouvernements.

46. Le Comité a insisté pour que l'impact et la durabilité soient mis en relief et évalués lors de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation des projets, conformément aux recommandations qu'il avaient formulées à sa quatre-vingt-treizième session. Le Comité a approuvé les recommandations du Secrétariat concernant les procédures et directives du PCT.

47. Le Comité s'est félicité des propositions du Secrétariat relatives à la modification des critères utilisés pour l'examen préalable de toutes les demandes d'assistance du PCT. En ce qui concerne l'application des critères modifiés du PCT, le Comité a souligné qu'il était nécessaire que le Secrétariat indique clairement aux Membres la façon dont les critères seraient appliqués et leur relation avec les critères du Comité chargé de l'examen de programmes et de projets. Le Comité a accepté la proposition consistant à porter à 500 000 dollars EU le plafond pour tous les projets du PCT, à l'exception du Fonds du PCT. Le Comité a également décidé que, sauf dans des situations particulières, la durée maximale des projets du PCT devrait rester fixée à 24 mois, mais que si les circonstances le justifiaient, elle pouvait être portée à 36 mois, la décision étant prise au cas par cas.

Point 5: Évaluation de la stratégie transorganisationnelle pour la diffusion des messages de la FAO⁶

48. Le Comité s'est félicité de cette évaluation, notant le rôle capital de la communication pour promouvoir la légitimité et la visibilité de l'Organisation, conditions indispensables de sa continuité et de sa crédibilité. Tout en reconnaissant l'importance de la FAO en tant que source et dépositaire d'informations dans ses domaines de compétence, les délégués ont insisté sur la nécessité d'examiner soigneusement les différents moyens de diffusion de l'information auprès du grand public par les médias, par rapport au Programme des Ambassadeurs de la FAO ou au TeleFood, se demandant, en quelque sorte, ce que ces outils apportaient de plus pour l'œuvre de sensibilisation et de promotion. Le Comité a reconnu que certaines des recommandations de l'évaluation étaient déjà en cours d'application et avaient été prises en compte dans le cadre de la proposition de réforme du Directeur général.

49. Le Comité a jugé que l'évaluation était exhaustive et qu'elle mettait en lumière un certain nombre de questions essentielles, en particulier le manque de compréhension générale et d'engagement en faveur de la communication dans toute l'Organisation et la relative

⁶ Doc. PC 94/5; PC 94/5 Sup. 1

fragmentation des activités. Certes, l'Organisation disposait d'une politique et d'une stratégie de communication et de plans annuels de communication, mais ils restaient largement ignorés du personnel et n'étaient pas mis en œuvre de manière intégrée. Le principal défi consistait à élaborer une approche institutionnelle horizontale de la communication.

50. Dans sa réponse, la Direction avait largement accepté les résultats de l'évaluation et était convenue d'en appliquer les recommandations. Le Comité a estimé que cette réponse aurait pu être davantage axée sur un plan d'opérations et que les recommandations de l'évaluation elle-même auraient pu être plus opérationnelles. L'évaluation aurait dû fournir davantage de données sur l'efficacité des activités de diffusion de l'information de la FAO, en particulier sur l'efficacité de différents outils de communication, comme le Programme des Ambassadeurs. Les incidences financières d'une étude plus approfondie de l'efficacité ont toutefois été reconnues.

51. Durant le débat, les Membres ont abordé un grand nombre de questions ayant trait à la communication. Plusieurs d'entre eux ont estimé que la visibilité de l'Organisation était en déclin. Des stratégies distinctes, quoique liées entre elles, selon qu'il s'agissait d'activités de promotion, de sensibilisation ou de collecte de fonds, seraient sans doute utiles. Le Comité a également reconnu que pour garantir l'efficacité de la communication, il fallait que des ressources suffisantes soient allouées à cette fonction. Le Comité a noté:

- a) la nécessité d'établir des liens entre les conclusions de l'évaluation et les propositions de réforme du Directeur général. Tout en notant l'accent mis sur les activités de promotion et de communication dans les propositions, certains Membres ont été d'avis que les propositions de réforme n'insistaient pas assez sur la nécessité d'intégrer les efforts en matière de communication par le biais des nouveaux arrangements institutionnels proposés;
- b) que la Journée mondiale de l'alimentation devrait être une journée véritablement mondiale et concerner toutes les institutions des Nations Unies s'occupant d'alimentation et éventuellement d'autres. Les bureaux régionaux devraient participer à l'élaboration de la documentation spécifique à leurs régions;
- c) qu'il faudrait définir plus clairement les rôles respectifs des activités de promotion et de communication;
- d) qu'il faudrait encourager plus activement les activités de communication du personnel auprès de différents publics et dans différentes instances et lui laisser plus de latitude à ce sujet. Une formation à cet effet était par ailleurs indispensable. Les représentants de la FAO auraient besoin d'être davantage appuyés car ils étaient en première ligne pour la communication, sans toujours disposer des outils et des compétences nécessaires;
- e) la nécessité de faciliter l'accès à la page d'accueil de la FAO sur Internet, tout en reconnaissant la richesse des informations généralement disponibles sur le site web de la FAO;
- f) la nécessité de prêter une attention accrue à la qualité de la traduction des pages web des départements techniques de la FAO dans les différentes langues de l'Organisation et en particulier en arabe. Le Comité s'est également interrogé sur l'opportunité pour la FAO de cesser de distribuer ses publications dans la mesure où les personnes intéressées dans les pays en développement n'avaient pas toujours accès aux outils informatiques, ni aux ressources financières nécessaires à cet effet;
- g) la nécessité pour la FAO de contribuer à l'élaboration d'une stratégie de promotion et de communication à l'échelle du système des Nations Unies qui soit axée sur les objectifs de développement convenus à l'échelle internationale et en particulier sur les OMD;
- h) la nécessité de consacrer une part plus importante des ressources de l'Organisation au suivi des résultats des efforts de communication de la FAO, faute de quoi la stratégie ne pourrait être améliorée; et
- i) la nécessité de mieux cibler le Programme des Ambassadeurs de la FAO.

52. Le Comité a demandé à recevoir davantage d'informations sur l'efficacité du TeleFood. Plusieurs Membres se sont demandés également si la FAO avait bien intérêt à consacrer une partie de ses ressources déjà limitées à la collecte directe de fonds. Cette évaluation devait être soumise au Comité du Programme pour examen, si possible en mai 2006. L'évaluation prévue des aspects tant financiers que promotionnels du TeleFood était donc la bienvenue. Le Comité a déclaré qu'il souhaitait examiner parallèlement un plan d'intervention de la direction, assorti d'un calendrier, établi pour donner suite à l'évaluation en cours, ainsi qu'à celle du TeleFood. Le Comité aurait besoin après deux ans d'un rapport de suivi sur l'application du plan, comme à l'accoutumée, et déciderait à cette session si une étude plus approfondie était nécessaire sur tel ou tel aspect de la stratégie de communication.

53. Par ailleurs, le Comité a demandé à l'Organisation d'étudier les moyens de renforcer la nature opérationnelle de la réponse de la direction, qui pourrait inclure un plan d'exécution. À cet égard, le Service de l'évaluation de la FAO a été invité à s'inspirer de l'expérience du FIDA et à formuler des recommandations à l'attention du Comité pour examen à sa prochaine session.

Point 6: Domaines prioritaires pour une action interdisciplinaire – Réalisations et enjeux⁷

54. L'objet du document relatif à ce point était d'obtenir des orientations générales de la part du Comité et des propositions en vue d'une amélioration de la mise en œuvre des DPAI. Le Comité a noté que les propositions de réforme contenues dans le Supplément au document du PTB mettaient fortement l'accent sur le renforcement de l'interdisciplinarité et l'amélioration de la mise en œuvre des DPAI. C'est pourquoi il a décidé d'examiner la question de l'interdisciplinarité au titre du point 2, sous lequel il étudierait les propositions du PTB pour le prochain exercice biennal.

55. Parmi les différentes propositions formulées, le Comité est convenu en particulier de la nécessité de mieux sélectionner les thèmes des DPAI et de formuler des critères plus clairs dans ce domaine. Il a souligné que, de façon générale, la mise en œuvre des DPAI devrait être mieux intégrée dans les activités et qu'il faudrait veiller, pour ce faire, à ce que les ressources nécessaires soient fournies par les unités concernées. À cet égard, le Comité a appelé l'attention sur la nécessité de tirer des enseignements de l'expérience fructueuse d'un certain nombre d'instituts scientifiques ou de recherche qui avaient obtenu de bons résultats en matière d'interdisciplinarité, notamment en ce qui concernait l'esprit d'équipe et l'évolution des mentalités.

56. Le Comité a également approuvé la proposition de rechercher un soutien extrabudgétaire dans les cas où cela était justifié. Il s'est déclaré favorable à l'apport de « capitaux d'amorçage » pour faciliter le travail dans les DPAI, comme cela s'était fait jusqu'à présent au titre de l'entité catalytique centrale 210S5, étant entendu que les départements concernés devraient continuer à respecter pleinement leurs engagements concernant la mise en œuvre des DPAI.

57. Le Comité est convenu que les DPAI pourraient être examinés dans le cadre de l'Évaluation externe indépendante de la FAO et qu'il pourrait accorder un rang de priorité plus élevé à l'évaluation de certains DPAI lorsqu'il se pencherait sur les futurs programmes d'évaluation de l'Organisation.

⁷ Doc. PC 94/6

Point 7: Présentation et champ d'application du Rapport sur l'exécution du Programme (PIR)⁸

58. Le Comité a examiné la proposition du Secrétariat d'élaborer, pour l'exercice 2004-05, un Rapport sur l'exécution du Programme qui soit plus court et plus circonscrit. Il a rappelé que le PIR était le principal document comptable quantitatif de la FAO pour le plan de travail biennal, qui venait compléter les rapports financiers de l'Organisation. Il s'est félicité de la présentation succincte des pratiques en matière d'établissement de rapports sur la base des résultats de plusieurs autres institutions des Nations Unies qui accompagnait les propositions du Secrétariat.

59. Le Comité s'est déclaré satisfait de la présentation proposée pour le PIR 2004-05, qui s'inspirait de l'expérience acquise à l'occasion de l'adaptation du PIR au système d'établissement de rapports orientés sur les résultats et tenait compte des observations du Comité sur le PIR 2002-03. Il a souhaité que dans le prochain PIR le rapport succinct sur l'exécution du programme soit centré sur les principales réalisations, mettant en lumière les succès obtenus et les enseignements tirés, de même que les difficultés rencontrées, et décrive dans la mesure du possible les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs. Le Comité a insisté sur l'importance de mettre en relief la dimension régionale de l'exécution du programme, en liaison, le cas échéant, avec les informations fournies par les Conférences régionales.

60. Le Comité a déclaré qu'il souhaitait que la section permanente sur les résultats de l'organisation décrive les gains en matière d'efficacité et de productivité, ainsi que les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la gestion fondée sur les résultats dans l'Organisation. Il a souhaité que continue d'être développée la base de données sur les entités de Programme accessible sur le site Internet de la FAO, qui inclurait des renseignements détaillés sur les résultats obtenus et escomptés.

Présentation et champ d'application du Rapport d'évaluation du Programme (PER)⁹

61. Le Comité a approuvé la présentation révisée du Rapport d'évaluation du Programme (PER) décrite dans le document PC 94/7 b). Le Rapport comporterait désormais les sections suivantes, dont chacune serait aussi disponible séparément:

- L'évaluation à la FAO, notamment évolution récente des arrangements institutionnels, des politiques et des méthodes. Cette section pourrait également porter sur les progrès généraux en matière d'évaluation, réalisés en particulier dans le système des Nations Unies. Alors que cette section serait sans doute assez détaillée dans la première version du PER nouvelle formule, il est possible que seuls les faits nouveaux soient mis en évidence dans les versions suivantes;
- Le Programme d'évaluation de l'Organisation (évaluations effectuées pendant l'exercice biennal et plan de travail relatif aux principales évaluations prévues au cours des exercices suivants);
- Les synthèses des évaluations sous forme de notes d'évaluation succinctes présentées de manière à susciter l'intérêt. Ces synthèses devraient être à la fois concises et d'une lecture aisée et refléter fidèlement la teneur effective des évaluations et du rapport du Comité du Programme.

62. Le Comité a également pris note de ce que le Service de l'évaluation lui avait demandé sous quelle forme il souhaitait recevoir les rapports d'évaluation, puisqu'il convenait d'en faciliter

⁸ Doc. PC 94/7 a)

⁹ Doc. PC 94/7 b)

l'examen tout en limitant les coûts de reproduction. Il a demandé qu'un bref document sur cette question lui soit présenté à sa prochaine session et a précisé qu'en attendant, les rapports d'évaluation devraient continuer à lui être présentés en version intégrale.

Point 8. Questions susceptibles d'être examinées à la prochaine session

63. Le Comité a noté qu'en plus des points figurant en permanence à son ordre du jour, il pourrait être appelé par la Conférence à examiner des questions exceptionnelles ayant trait à l'exécution du programme de travail en 2006-07, ainsi que des points relevant des grandes sections suivantes:

- Examen des programmes;
- Évaluation du Programme, notamment teneur des rapports d'évaluation soumis au Comité du Programme.

Point 9. Examen des méthodes de travail du Comité du Programme

64. Étant donné que cette session était la dernière de l'exercice biennal et que la composition du Comité pouvait changer avant la session de mai 2006, le Comité est convenu de ne pas examiner ce point.

Point 10. Questions diverses

65. Le Comité est convenu qu'afin d'éviter d'avoir à attendre la fin de la pause réglementaire des interprètes, il poursuivrait ses travaux en anglais. Le Comité a déploré cette situation.